



L'INITIATION au tir à l'arc

A LA COMPAGNIE D'ARC
DE VERT-ST-DENIS - CESSON
Saison 2018-2019



A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires)

LES JEUNES (à partir de 9 ans révolus)

→ QUAND: le Mercredi de 16H00 à 17H30 (horaire pouvant être décalé de 1 heure selon le nombre de jeunes)

Début le mercredi 26 septembre 2018

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA - coût : 120€

LES ADULTES

→ QUAND: le jeudi soir de 20H30 à 22H30

Début le jeudi 27 septembre 2018

→ COMMENT : par groupe de 10/12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA - Coût : 150€

Pour l'initiation, l'arc, viseur et stabilisateur, carquois, flèches et le petit matériel (palette, dragonne, brassard...) sont mis à disposition de l'archer (Chèque de caution de 200€).

L'archer est responsable du matériel prêté par la Compagnie d'arc et doit remplacer tout matériel détérioré.

Contacts:

Site Web: www.balory-arc.fr

Courriel du club: contact@balory-arc.fr

Présidente : Christine. ROBIN: 06-71-87-20-83

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 01-64-37-12-30

Secrétaire : Christian. DUARTE : 06-44-23-66-15

Ne pas jeter sur la voie



L'INITIATION au tir à l'arc

A LA COMPAGNIE D'ARC
DE VERT-ST-DENIS - CESSON
Saison 2018-2019



A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires)

LES JEUNES (à partir de 9 ans révolus)

→ QUAND: le Mercredi de 16H00 à 17H30 (horaire pouvant être décalé de 1 heure selon le nombre de jeunes)

Début le mercredi 26 septembre 2018

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA - coût : 120€

LES ADULTES

→ QUAND: le jeudi soir de 20H30 à 22H30

Début le jeudi 27 septembre 2018

→ COMMENT : par groupe de 10/12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA - Coût : 150€

Pour l'initiation, l'arc, viseur et stabilisateur, carquois, flèches et le petit matériel (palette, dragonne, brassard...) sont mis à disposition de l'archer (Chèque de caution de 200€).

L'archer est responsable du matériel prêté par la Compagnie d'arc et doit remplacer tout matériel détérioré.

Contacts:

Site Web: www.balory-arc.fr

Courriel du club: contact@balory-arc.fr

Présidente : Christine. ROBIN: 06-71-87-20-83

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 01-64-37-12-30

Secrétaire : Christian. DUARTE : 06-44-23-66-15

Ne pas jeter sur la voie